



CONSEIL NATIONAL
PROFESSIONNEL DE
P S Y C H I A T R I E

Assemblée Générale 2017

LUNDI 19 JUIN 2017 DE 14 HEURES à 17 HEURES à la CMME,

Service du Pr Rouillon, hôpital Sainte-Anne, 1rue Cabanis à Paris (attention l'entrée se fait par la rue Cabanis).

Merci de bien vouloir informer votre suppléant

Présents : F.Rouillon, M.Bensoussan CNQSP, B.Granger SUP, I.Jalenques CNUP, E.Corruble CNUP, C.Gernez SNPP, JJ.Bonamour FFP, JJ.Laboutière FFP, H.Rahoui SPEP, M.Trantafyllou SPEP, C.Lamisse IDEPP, B.Odier FFP, S.Peron CNQSP, D.Soffer CNQSP, M.Bétrémieux SPH

Excusés : F.Roos Weil FFP, MC.Cabié FFP,

Ordre du Jour :

- **Rapport Moral 2016/2017 du Président M.Bétrémieux**

Dynamique de notre CNP:

Nous en avons consolidé les fondations ces trois dernières années mais nous ne sommes pas encore arrivés à la fin du chantier et il reste à faire.

Pour reprendre le titre du congrès de Bruxelles en 2016 où les trois présidents du CNPP ont été invités à intervenir, c'est bien à nous de penser la Psychiatrie au futur.

Alors maison commune, dont les fondations sont inscrites dans le paysage et bien consolidés mais dont l'acte d'enregistrement au cadastre n'est pas encore fait.

Le CNPP est une association dont les statuts ont été signés le 2 juin 2014, il y a maintenant urgence que nous dépassions cette étape pour officialiser enfin notre travail.

Celui ci n'a pas été mince et nous partions de loin.

Je veux remercier Jean Jacques Laboutière le premier président du CNPP de ses grandes compétences, de sa force de conviction et ses capacités à rassembler qui a permis avec tout le tact que l'on connaît de fédérer notre profession.

Il nous a informé de son souhait de ne pas renouveler de mandat et de se consacrer pour les années à venir au métier de psychiatre. Nous savons que la pertinence de ses analyses nous manquera.

Pour bâtir notre maison nous avons besoin de plans dont les derniers textes officiels sont apparus dans la loi de modernisation de notre système de santé le 26 janvier 2016.

Avant cela les orientations des Conseils Professionnels s'appuyaient sur les textes consacrés au développement professionnel continu.

La Fédération des Spécialités Médicales avait été mise en place par la volonté de l'état que les médecins s'organisent par métier dans la définition et le suivi de la qualité de leur formation tout au long de la vie

Son président Olivier Goëau-Brissonnière a été chargé d'écrire les statuts et charte de la FSM sous convention avec ministère de santé.

Pour reprendre ses mots : « un ensemble qui nous rend plus fort ».

La FSM a été soutenue par l'état pour aider à la définition des CNP et à leur structuration. Cette phase ayant aboutie en grande partie, l'état s'est désengagé sur le plan financier et les coûts (structures et personnels) ne sont plus portés. La FSM fait appel à cotisation aux différents CNP.

Le CNP de Psychiatrie en tant que tel, n'a pas en 2016 réglé la cotisation à la FSM attendant une clarification de son financement par un décret qui n'est toujours pas paru.

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 dans son article 114, modifie la définition du DPC et précise le rôle des CNP.

La LMSS demande que chaque profession par leur CNP, définisse les priorités nationales de DPC ainsi qu'un parcours par spécialité.

La question est bien de savoir quelle doit être une « bonne » formation continue obligatoire ?

Le décret du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du DPC des professions de santé, complété par l'arrêté du 28 juillet 2016 « ANDPC, HCDPC.. » et l'arrêté du 14 septembre 2016 « critères enregistrement des ODPC » prévoient la mise en œuvre du DPC au 1 janvier 2017 pour tous.

Ils modifient l'organisation sur plusieurs points :

Création d'une Agence Nationale du DPC (ANDPC) qui est dirigée par Michèle Lenoir Salfati qui avait préparé les textes.

Création du Haut Conseil du DPC avec installation le 24 novembre 2016 sous la présidence de Jean-François Thébaut. Maurice Bensoussan et Marc Bétrémieux en sont membres au titre de leurs mandats.

Réforme de la CSI : alors que le CNPP disposait jusqu'alors d'un poste de titulaire et d'un poste de suppléant, elle doit partager ce poste avec l'addictologie et la médecine légale.

Merci à Emmanuelle Corruble d'avoir accepté d'être la seule psychiatre membre titulaire de la CSI.

Nous avons fait part de nos interrogations sur la proposition de la FSM de regrouper les disciplines et nous déplorons que la psychiatrie représentant 15000 praticiens, ne dispose que d'un seul poste à la CSI !

Le contexte du travail des CSI en juin 2017 nous a encouragé à rappeler par un courrier notre désaccord majeur sur ce point.

La réforme du DPC risque de donner aux tutelles un poids plus important qui pourrait aussi concerner le choix des thèmes de DPC.

Or le DPC a été initialement fondé sur le principe qu'il appartient à chaque spécialité de définir ses propres axes prioritaires de formation.

Le CNPP devra donc rester particulièrement vigilant à défendre de manière circonstanciée et précise la profession médicale et celle de psychiatre comme un mode d'organisation du travail, alternatif à l'Etat et au Marché.

Comment traiter du devenir de la psychiatrie dans le contexte de mutations profondes des éléments structurels de la société ?

Le CNPP est membre titulaire du Conseil National de Santé Mentale installé par la ministre le 10 octobre 2016. « L'objectif principal de cette instance, qui rassemble les principaux acteurs impliqués dans ce champ, est de développer une approche globale et transversale des enjeux de la santé mentale, pour mieux prévenir les troubles psychiques et psychiatriques et mieux accompagner ceux qui en souffrent. »

« Présidé par Alain Ehrenberg, sociologue, chercheur au CNRS, le Conseil national de la santé mentale veillera à la cohérence et à l'articulation des politiques des différents champs (prévention, sanitaire, social et médico-social, logement, insertion professionnelle, etc.). Il favorisera la complémentarité des professionnels intervenant dans le parcours de prise en charge des patients ».

Nous avons interpellé le ministère sur différentes questions comme la place des soins dans la prise en charge de l'autisme ou celle du devenir de la profession de psychiatre dans le cadre de la formation initiale

Quant au projet de décret CNP, il a été travaillé par le ministère (une version de travail a circulé) et faisait suite à une enquête IGAS auprès de tous les acteurs mais malheureusement rien n'a été publié à ce jour !

Notre vitalité pour continuer à bâtir notre maison commune s'appuie sur le renouvellement de l'AG du CNPP, le recrutement de nouveaux responsables et le respect de règles en phase avec la réalité des psychiatres qui a été affirmée dans la composition du bureau en 2014.

Notre Assemblée Générale de 2017 doit élire pour les trois ans à venir le bureau et désigner les prochains présidents. Je les remercie par avance de poursuivre notre construction.

Enfin, sur la proposition de Frédéric Rouillon, nous avons acté la nécessité de formalisation d'une structure unique, représentation fédérative de la profession.

Cette structure est maintenant devenue indispensable afin d'être visible au nom de la profession de psychiatre aux niveaux national et international.

MB

- **Elections assemblée générale, bureau & nomination du Président**

Les différentes structures constitutives ont désigné (ou sont en cours) leurs représentants pour la nouvelle assemblée générale du CNPP.

Pour le CNUP :

- Psy adulte: Emmanuelle Corruble ; suppléant Isabelle Jalenques
- Pédo-psy: Anne Danion ; suppléant Diane Purper-Ouakil

Pour le CNQSP :

- Sylvie Peron ; suppléant Vincent Camus
- David Soffer ; suppléant Eric Tanneau
- Maurice Bensoussan ; suppléant Nicolas Neveux

Pour la FFP

- Jean Jacques Bonamour du Tartre ; Patrice Charbit
- Bernard Odier ; Fabienne Roos Weil
- Marie Christine Cabié

Pour l'IDEPP

- Christophe Lamisse ; suppléant Norbert Skurnik

Pour le SPF :

- François Kammerer ; suppléant Bruno Gallet

Pour le SPEP :

- Michel Triantafyllou ; suppléant Hassan Rahioui

Pour le SNPP

- Elie Winter ; suppléant

Pour le SPH

- Marc Bétrémieux ; suppléant Gisèle Apter

Pour le Syndicat des Médecins Psychiatres des Organismes Publics, Semi-publics et Privés

-

Pour le SUP

- Bernard Granger ; suppléant

Pour l'USP

- Pascal Boissel ; suppléant Patrice Berton

Le nouveau bureau du CNPP est constitué pour la période 2017/2020

Président 2017	FFP	Jean-Jacques Bonamour du Tartre
Président 2018	CNQSP	David Soffer
Président 2019	Syndicats	Bernard Granger
Secrétaire Général	CNUP	Emmanuelle Corruble

Pour rappel les présidents occupent à tour de rôle la responsabilité de trésorier et de vice président

- **Point sur les statuts du CNPP**

Le président JJ Bonnamour s'engage pour poursuivre la démarche d'enregistrement du CNPP

Les statuts des différentes institutions ainsi que les noms des bureaux sont nécessaires

Il s'appuiera pour cette tâche sur le secrétariat de la FFP (Nathalie Dufour)

Chacun est invité à transmettre pour son institution les documents manquants.

- **Stratégie 2017/2018 pour le CNPP**

- **Orientations stratégiques** (HCDPC, CSI, ANDPC, FSM, CNOM ..)

L'AG retient l'idée d'organiser une journée de séminaire CNPP le 26 janvier 2017 à Port Royal rue d'Assas.

Un travail préparatoire des sociétés savantes et professionnelles sera nécessaire

Le thème pourrait être celui de la représentation de la psychiatrie à l'avenir

« du melting pot au faire ensemble »

- **Moyens de fonctionnement**

Attente du décret CNPP

- **Formation initiale en Psychiatrie**

L'ISNI a réagi suite à la publication du décret qu'il juge insatisfaisant

Pour rappel :

La nouvelle maquette sépare le cursus de spécialité en 3 phases avec 8 stages de 6 mois :

- une phase socle 1 an (2 semestres)

- une phase d'approfondissement 2ans (4 semestres)

- une phase de consolidation 1 an (2 semestres) dite de professionnalisation

Des formations dites « transversales » sont possibles au cours de ce 3e cycle

Pour la psychiatrie, s'y ajoutent 2 options possibles, sur un an supplémentaire (il faut 10 semestres au total, dont 5 ans de DES):

- psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

- psychiatrie du sujet âgé

- **Commission de qualification Ordre des Médecins**

Le CNOM a posé la question de la représentativité des psychiatres

Jusqu'alors, le SPF participait avec deux places

Il est retenu l'idée d'un turn-over avec proposition d'un membre du SPF et d'un membre du SPH

- **Vers une structure unique pour la Psychiatrie Française**

Cette orientation, importante pour la profession mais qui fait débat parmi les membres doit être affinée lors du séminaire de janvier 2018.

- **Calendrier 2017/2018**

Bureaux téléphoniques le 19 septembre 2017 et le 7 novembre 2017

Bureau présentiel dans le cadre du Congrès National de Psychiatrie à Lyon le 1 décembre de 13h à 15h

Frédéric Rouillon se charge de faire le lien avec le secrétariat du congrès afin de nous réserver une salle ainsi qu'un accueil.

Marc Bétrémieux